

Règlement Particulier

7ème Tournoi PESCATeam– 24 et 25 Octobre 2026

Article 1 : Organisateur et autorisation :

Le tournoi Pescateam est organisé par le Badminton Club Lunellois.

Il est autorisé par la FFBad sous le numéro : En cours

Article 2 : Règlement général des compétitions :

Le tournoi se déroulera conformément :

- au règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad,
- au présent règlement particulier.

Tous les participants au tournoi s'engagent a respecter :

- le code de conduite des joueurs
- code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques ».

Article 3 : Juge Arbitre :

Le juge arbitre désigné par le comité organisateur est M.Christophe PERROTEZ.

Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

Article 4 : Conditions d'inscription :

Le jour du tournoi, tout participant doit être licencié et en règle avec la FFBad pour la saison en cours.

Le tournoi se jouera en « seniors » et est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans classés de R4 à NC.

Ouverture des inscriptions se feront le Vendredi 25 Septembre 2026 à minuit uniquement via Badnet.

Clôture des inscriptions Mardi 13 Octobre 2026 à 23h59.

Toute inscription est validée par le paiement en ligne.

Article 5 : Droits d'engagement :

Le montant est de 90€ pour le tableau par équipe . Le paiement devra se faire exclusivement en ligne sur Badnet au plus tard a la date limite d'inscription, soit le Mardi 13 Octobre 2026 à 23h59.

Article 6 : Date des classements et tirage au sort :

Les classements pris en comptes seront ceux obtenus a la date du Lundi 12 Octobre 2026.

La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs. Le tirage au sort sera effectué le Mercredi 14 Octobre 2026.

Article 7 : Sanctions, forfait et remplacement :

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur et le Juge-Arbitre du tournoi de sa non-participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant.

Si le forfait intervient après la date du tirage au sort des tableaux, les frais d'inscriptions ne seront remboursés qu'avec présentation d'un certificat. Le joueur devra adresser les pièces justificatives de son forfait par mail, arbitrage@badocc.fr , dans un délai de 5 jours suivant le tournoi a la Ligue Occitanie de Badminton.

Article 8 : Règlement médical :

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné.

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée.

La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère charge des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad).

En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 9 : Format de la compétition :

- Le tableau proposé est : par équipe (DH, DD, 2MX)
- Le tableau sera repartis en séries (pouvant aller de 1 à 6).
- Les organisateurs en accord avec le juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- En cas de surnombre dans une discipline, une liste d'attente sera créée.

Article 10 : Échéancier :

L'échéancier, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Une fois le tournoi commence pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'heure prévu pour une meilleure gestion du tournoi. Une fois appelés, les joueurs disposeront de 3 minutes pour débiter leur match.

Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 11 : Auto arbitrage :

Les matchs sont en auto arbitrage pendant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui peut, à sa discrétion, désigner des arbitres ou arbitres stagiaire si disponible.

Article 12 : Volants, matériels :

Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Forza S-5000.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sauf accord du juge arbitre.

Article 13 : Plateau de jeu :

Seuls auront accès aux terrains le Juge Arbitre, les joueurs appelés, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, le personnel médical sur autorisation du Juge Arbitre et les

conseillers (2 par équipe maximum). Compte tenu de la disposition du gymnase, les conseillers ne sont autorisés sur les terrains que pendant les arrêts de jeu.

Article 14 : Tenue :

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain. Le juge arbitre reste juge des limites à ne pas franchir au cas par cas.

Article 15 : Fautes et lets :

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois. Dans le jeu, tout volant touchant une structure sera considéré faute.

Article 16 : Responsabilité :

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords des gymnases.

Article 17 : Annulation :

En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.

Article 18 : Mineurs :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur. Ils devront émarger la feuille de présence à la table de marque.